

AMENDES**REGION BRABANT****2016/2017****- CRITERIUMS**

- forfait averti avec attestation	0
- remplacé par un membre du même club	0
- autre calendrier (promotion/rétrogradation)	0
- forfait averti sans attestation : - éliminatoires	15
- finales	20
- forfait non averti	50
- forfait malveillant le 2 ^e jour après 2 matches perdus	50
- arrêt malveillant d'un match	50

- COUPE DE BELGIQUE

- forfait averti avec attestation	0
- forfait averti sans attestation éliminatoires	15
- forfait non averti éliminatoires	50
- forfait éliminatoires nationales & finale nationale : amende nationale !	

- COUPE DES REGIONS

- forfait ou alignement fautif 1 joueur	10
- alignement d'un joueur suspendu	15
- forfait ou alignement fautif 2 joueurs	15
- forfait ou alignement fautif 3 joueurs	20
- forfait non averti de toute l'équipe : un supplément de	10
- forfait général	62

- ABSENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE

- avec avertissement	10
- sans avertissement	15

- ENVOI TARDIF DES RESULTATS

- Coupe des Régions : - quelques jours	20
- 7 jours	40
- Autres compétitions : - envoi tardif	2,50
- résultats jamais reçus	5

- AUTRES AMENDES

- jouer dans une compétition sans être membre : par match	25
- tournoi hors de la région pas inscrit via le directeur sportif régional	5
- déclarer forfait dans un critérium pour participer à un tournoi	25
- inscription au-dessous de ses capacités	15
- résultats remplis à l'envers : - l'équipe locale	2,50
- chaque joueur	1,25
- autres fautes sur feuille de match/récapitulatif (à partir de la 2 ^e fois)	2,50
- envoi fautif des résultats	1,25
- pas en tenue vestimentaire (à partir de la 2 ^e fois)	5

AMENDE PROGRESSIVE EN CAS DE RECIDIVE DE FAUTES OU FORFAITS

Wilfried Pattyn

1/9/2016